



Un réseau de formateurs « chien de troupeau » qualifiés au service des éleveurs, dans toute la France !

Le chien de conduite du troupeau est un partenaire de travail indispensable qui apporte à l'éleveur de l'efficacité, de la sécurité et du confort. Cependant, il faut être particulièrement vigilant à certaines périodes clé de la vie du jeune chien afin d'investir et de développer au mieux ses capacités. Pour aider les éleveurs et leur transmettre une méthode validée d'éducation et de dressage, des formations, animées par des formateurs agréés par l'Institut de l'Élevage, sont proposées depuis 1983. Chaque année, un peu plus de 400 journées de formations sont organisées, soit près de 1500 éleveurs formés.

L'AGREMENT INSTITUT DE L'ELEVAGE, UN GAGE DE SERIEUX ET DE QUALITE

Afin de garantir un haut niveau de compétences techniques et pédagogiques des formateurs, l'agrément « formateur chiens de troupeaux Institut de l'Élevage » est annuel et son renouvellement est soumis à conditions. Par ailleurs, l'Institut de l'Élevage est attaché au fait que les formateurs soient éleveurs d'animaux de ferme ou aient un lien étroit avec le milieu agricole afin de comprendre et de répondre au mieux aux besoins des éleveurs.

► Une formation initiale d'une année

Avant d'intégrer le réseau, les formateurs-stagiaires suivent une formation animée par une personne de l'Institut de l'Élevage, les formateurs déjà agréés et des intervenants extérieurs. Elle comprend :

- ✓ **une partie théorique** pendant laquelle sont abordés les techniques de base du dressage canin, le comportement des ruminants ainsi que les techniques de formation et de pédagogie ;
- ✓ **une partie pratique** pendant laquelle le formateur-stagiaire applique les acquis de la formation, en animant progressivement la formation du groupe d'éleveurs, sous la responsabilité d'un formateur agréé.

Au terme de cette formation organisée sur un an, l'ensemble des intervenants statue sur la délivrance ou non de l'agrément pour chaque formateur-stagiaire.

► Une équipe de formateurs réunie chaque année

Tous les formateurs du réseau sont réunis une fois par an afin d'échanger sur les formations proposées. L'Institut de l'Élevage profite de ce stage de perfectionnement pour les informer des évolutions réglementaires, des sujets techniques, des projets en cours... qui peuvent les concerner.

► **Une activité annuelle de formation de 30 jours minimum**

Nous considérons qu'en dessous de ce seuil minimal, le formateur ne peut assurer une prestation de qualité car il n'a plus la parfaite maîtrise des messages à transmettre aux éleveurs.

► **La satisfaction des éleveurs avant tout**

A la fin d'une formation, les formateurs se soumettent à une évaluation par les éleveurs-stagiaires et/ou par l'organisme demandeur. L'Institut de l'Elevage veille à ce qu'ils ne donnent pas lieu à des insatisfactions répétées. L'agrément pourra être supprimé s'il s'avère que le formateur est, de manière justifiée, remis en cause.

► **Un coût unique de prestation**

L'ensemble des formateurs facture leur journée au même tarif : 450 € (hors frais de déplacement).